



suite au depot d'un dossier a la bdf

Par **amelia972**, le **22/02/2010** à **02:22**

Bonjour,

j'ai déposé un dossier de surendettement en Janvier 2010 à l'IEDOM équivalent de la banque de France en Métropole.

j'ai reçu la lettre de dépôt de mon dossier. J'ai contacté l'IEDOM pour savoir ou en est mon dossier ils m'ont répondu qu'il est en cours d'instruction.(Qu'ils cherchaient une solution avec les créanciers)

Cela veut il dire que mon dossier a été accepté ?

Merci.

Par **001**, le **26/02/2010** à **14:59**

bonjour,

ettonant car L'iedom doit vous notifier la recevabilité par LRAR